



CONGÉS PAYÉS : quel choix entre les prendre et l'indemnité ?

Par **STP**, le **04/04/2016** à **17:12**

Bonjour

Actuellement en CDD remplacement congé de maternité, je m'interroge sur un choix à faire :

- prendre mes congés à la fin de mon contrat, sachant qu'il s'agit d'environ 8 jours que je prendrai début juin ?
- demander à mon employeur de verser l'indemnité compensatrice de congés payés de 10% de l'ensemble des salaires bruts + indemnité de précarité ?

Quel choix est plus intéressant pour moi lorsque je devais me réinscrire à Pôle Emploi ?

Merci d'avance pour la réponse.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **04/04/2016** à **19:25**

Bonjour,

De toute façon, normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés...

Si l'indemnité de congés payés pour ceux non pris est versée après le dernier jour travaillé dans le solde de tout compte, elle fait l'objet d'un différé d'indemnisation par Pôle Emploi mais cela en reporte donc le terme et vous produit des gains supplémentaires en revenus directs...